

Introduction générale & recettes

Projet de budget primitif 2011

2^e réunion – février 2011

Budget primitif pour 2011

Le budget qui vous est présenté lors de cette session est un budget singulier.

Singulier parce qu'il est le premier budget post-réforme des collectivités. Une réforme qui a affaibli significativement les capacités d'action locale, en particulier celles des Régions. Ce budget entérine ainsi la fin de nos marges de manœuvres fiscales et budgétaires et si nous arrivons pour l'instant à garder un haut niveau d'investissement, c'est exclusivement grâce au travail rigoureux de maîtrise pluriannuelle de nos dépenses. A cet égard, le projet de budget qui vous est soumis se place clairement dans les perspectives tracées par le débat d'orientation de décembre 2010 avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des investissements pour permettre le financement des grands projets régionaux.

Singulier parce qu'il est le premier budget d'après récession. Les deux derniers budgets étaient placés sous le sceau de la relance de notre économie. Nous avons le devoir de maintenir un haut niveau d'investissement public pour éviter que le trou d'air économique ne se transforme en souffle dévastateur. Nous avons ainsi renforcé nos dépenses d'investissement en assumant nos responsabilités et en adaptant nos dispositifs notamment en matière de formation.

Si l'emploi en Bretagne s'est dégradé à l'image des autres régions françaises, notre taux de chômage reste encore de deux points inférieur à celui de la moyenne nationale. Il nous faut cependant garder la plus grande vigilance car si des signes positifs se dessinent, comme la reprise des carnets de commande dans l'industrie, l'investissement privé n'a pas repris en particulier parce que les trésoreries des entreprises ressortent essorées de cette période.

Mais singulier, surtout, parce qu'il est le premier de cette nouvelle mandature. Il transcrit dans les faits, les engagements pris devant les bretonnes et les bretons de poursuivre la construction d'une Bretagne créative, solidaire et responsable. Trois postures essentielles alors que les dernières projections démographiques prévoient 4 millions d'habitants pour notre région en 2040.

Le rapport sur « l'état social de la France » rédigé par l'association Odissée et largement repris dans la presse nationale et régionale démontre de façon limpide le lien direct entre performance économique et lien social et l'avantage comparatif des pays dont le système de gouvernance repose sur une démocratie sociale et décentralisée. Elle démontre que la force d'un territoire vient de sa capacité à mobiliser les hommes et les femmes qui le composent vers des objectifs communs et annonce ainsi l'échec inéluctable d'une réforme des collectivités qui affaiblit le local pour renforcer la concentration nationale des pouvoirs.

La même étude, réalisée en 2004 sur des bases similaires, plaçait la Bretagne parmi les régions au lien social fort mais à la performance économique moyenne et pointait du doigt le risque « d'endormissement pour ces régions ».

Six ans après, loin de s'être endormie, la Bretagne a rejoint le peloton de tête en matière de performance économique qui s'illustre par exemple par le 6ème rang qu'elle occupe désormais en France en matière de R&D (rapport 2010 de l'Observatoire des Sciences et Techniques). Cette progression en terme de performance économique permet aujourd'hui à la Bretagne de figurer dans les régions s'appuyant à la fois sur un lien social fort et une performance économique remarquable et d'atteindre, ainsi, la deuxième place du classement de l'association Odissée. C'est l'illustration de la réussite des politiques menées depuis la dernière mandature qui ont sans cesse cherché à valoriser ce qui fonde la Bretagne et en premier lieu son sens de la solidarité.

Notre budget 2011 est donc une réponse aux défis de notre territoire, rendant possible la mise en œuvre de l'intégralité de nos engagements.

Par l'inscription des 478 M€ d'autorisations de programme pour la tenue de nos engagements financiers sur la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne Pays de Loire, nous relevons le défi d'une Bretagne ouverte et équilibrée. Ouverte par l'amélioration de son accessibilité, et équilibrée par l'inscription de la LGV dans un programme cohérent et exigeant d'investissements garantissant la cohésion de notre territoire. L'apport de nouveaux moyens financiers pour accélérer le programme de mise à deux fois deux voies de la RN 164 s'inscrit aussi pleinement dans cette recherche de cohésion et d'équilibre.

C'est également la prise en compte du « retournement démographique », réelle chance pour notre territoire si nous savons l'anticiper et l'appréhender. Cette situation historique que nous allons vivre sera débattue avec tous ceux qui le souhaiteront au cours d'un forum ouvert à la société et en lien avec le CESER. Il sera dédié à une réflexion prospective sur les enjeux d'une croissance équilibrée et équitable de notre territoire.

L'année 2011 sera marquée par le nouveau contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF), dans l'objectif de donner à chacun l'opportunité et les moyens de se former, dans le respect de son parcours. La formation, qu'elle soit initiale ou continue, est une composante importante des moyens financiers que nous mobilisons : moyens d'investissements au profit des locaux d'enseignement, moyens de fonctionnement par la mise en place des formations, moyens en personnels par l'ensemble des agents régionaux travaillant dans les lycées.

Ces moyens, comme toutes nos interventions, nous les mettrons en œuvre dans le respect de notre engagement d'une Région responsable. Ainsi, ce budget entérine l'extension progressive de l'éco-référentiel des lycées à l'ensemble de nos interventions et lance un plan « énergie » sur le patrimoine régional afin de concrétiser notre volonté en tant que propriétaire d'être exemplaire. Il intègre les engagements liés au Pacte électrique breton que nous avons adopté en début d'année et conformément aux engagements pris, le présent budget comporte une première évaluation CO₂ de nos interventions, qui sera progressivement enrichie au cours des prochains exercices budgétaires.

Il porte également la mise en œuvre de nos responsabilités dans l'ensemble des exercices de planifications environnementales : air, climat, énergie, cohérence écologique... Ces planifications environnementales ne seraient qu'alibi si elles ne s'accompagnaient pas d'ores et déjà d'actions concrètes, donnant ainsi du sens à l'action publique par une complète cohérence entre nos engagements et nos actes.

C'est ainsi que nous mettrons en œuvre en 2011 notre stratégie régionale de lutte contre les marées vertes, que nous favoriserons les actions de maîtrise de la demande en énergie, que nous accompagnerons Foncier de Bretagne, que nous adapterons le dispositif Eco-FAUR, que nous poursuivrons nos actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau.

C'est également en ce sens que nous organiserons en 2011 des états généraux de la logistique, pour créer les conditions d'une réduction de la dépendance de notre économie au mode routier, et favoriser le développement des modes alternatifs à la route, qu'ils soient ferroviaires ou maritimes.

C'est dans cet esprit que, forts de la création de la nouvelle agence régionale de développement et de l'innovation, nous soutiendrons le développement économique de notre région, par la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement économique (SRDE) qui sera actualisée et de la stratégie régionale d'innovation (SRI), au service d'une économie innovante et durable. Nous finaliserons la réflexion débutée fin 2010 sur nos outils financiers pour répondre aux enjeux liés aux restructurations en cours, aux besoins en matière de transmissions d'entreprises et au maintien des centres de décision sur notre territoire. Nous accompagnerons les projets déposés par les acteurs de la recherche publique ou privée dans le cadre des appels à projets en cours et ceci en lien avec le programme « Investissements d'Avenir ».

Un développement économique qui ne doit pas écarter les filières structurantes de notre économie. C'est ainsi, par exemple, que nous présenterons en 2011 la « Nouvelle Alliance » entre l'agriculture et notre territoire, l'agriculture et la société, une agriculture indissociable de la filière agro-alimentaire, pilier de notre équilibre territorial.

Un développement économique qui doit faire de nos particularités un atout. Le plan pêche et aquaculture que nous avons unanimement adopté fin 2010 sera mis en œuvre, notre volontarisme et notre ambition allant ainsi clairement à l'encontre des tenants d'un déclin de cette filière.

Un développement économique qui ne sera rendu possible que si nous faisons en sorte de garantir la compétitivité de notre territoire en lui donnant les équipements indispensables à sa connexion au monde d'aujourd'hui mais aussi de demain. Si notre budget 2011 prévoit ainsi par exemple de continuer à développer nos ports de commerce et de donner le cadre de la cohérence du développement de notre réseau d'aéroports, il mobilise surtout des moyens conséquents, 50 M€, au service de notre ambition d'une Bretagne numérique, par la mise en œuvre du schéma de cohérence régional d'aménagement numérique du territoire. L'accès de tous, et partout, au très haut débit en 2030 est une condition indispensable de notre développement pérenne.

C'est un investissement très important, à la hauteur de celui de « Bretagne Grande Vitesse », qu'il nous faut impérativement rendre possible. C'est pourquoi il structure notre stratégie budgétaire pluriannuelle.

C'est un investissement pour l'avenir de notre territoire. Cet avenir, nous le construisons pour et par la jeunesse bretonne. Le budget 2011 prépare les conditions de présentation, au cours de l'année, de notre charte d'engagement pour la jeunesse qui couvrira de très nombreux domaines : logement, santé, culture, formation, développement et épanouissement personnel, engagement, déplacement ... C'est bien l'ensemble de nos politiques publiques qui seront mobilisées pour répondre aux besoins et aux attentes, qu'ils soient implicites ou explicites, de notre jeunesse.

Que ce soit par la création de l'EPCC Langue bretonne ou du GIP « Campus de l'excellence sportive », nous faisons, une nouvelle fois, preuve de ténacité et d'inventivité, au service des composantes de l'identité de notre territoire. Le budget 2011 que nous présentons poursuit, en l'amplifiant sur de nombreux champs, notre intervention dans ces domaines : culture, sport, langues, ...

Alors que le contexte pourrait nous pousser à la réduction de nos ambitions, le budget proposé à votre délibération est un budget construit autour de la conviction simple que nous devons poursuivre le mouvement de développement de la Bretagne et de l'affirmation du fait régional.

Ainsi, le budget primitif de la Région Bretagne pour 2011 pourra s'établir à 1 176 millions d'euros en dépenses et en recettes.

Je vous demande de bien vouloir l'adopter.

Le Président,



Jean-Yves Le Drian

Mesures de périmètre du projet de budget primitif pour 2011

Chaque année, et de manière très significative depuis l'adoption de la loi d'août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le champ d'intervention de la Région évolue. L'examen facial de l'évolution du budget de la Région, tant en dépenses qu'en recettes, ne reflète donc pas la dynamique réelle de ses charges et de ses produits.

Dès lors, la politique budgétaire de la Région doit être analysée après retraitement des « effets de périmètre » qui viennent modifier, la première année de leur mise en œuvre, les comptes de la collectivité.

1. Mesures de périmètre liées à l'évolution des compétences régionales en 2011

La poursuite des transferts de compétences va une nouvelle fois élargir le périmètre d'action de la Région en 2010. Les charges supplémentaires que la Région sera amenée à assumer se traduisent par une majoration de la croissance du budget 2011 de 4,7 M€ qui doit être neutralisée pour refléter l'augmentation à périmètre constant.

En 2011, les charges nouvelles reflètent essentiellement la prise en charge de la rémunération des agents affectés aux voies navigables, ayant exercé leur droit d'option en 2010.

	Dépense nouvelle (CPF)	Recette nouvelle
Masse salariale transférée (loi LRL de 2004), compensée par la TIPP	4 390 000 €	4 390 000€
Ajustement du fonctionnement des services des voies navigables	310 000 €	310 000 €
Total	4 700 000 €	4 700 000€

2. Mesures de périmètre liées à la gestion de fonds européens en 2011

La reconnaissance de la Région en tant qu'organisme intermédiaire de gestion des fonds européens accroît artificiellement le budget régional des sommes dont la gestion lui a été déléguée.

Il en est ainsi de la délégation de crédit du fonds européen de développement régional (FEDER) – programme opérationnel régional « compétitivité et emploi » - au titre de laquelle 15 M€ de « subvention globale » devraient transiter dans les comptes de la Région en 2011 (soit le même montant que celui prévu au budget 2010).

	Dépense 2011	Recette 2011
Gestion de la subvention globale FEDER	15 000 000 €	15 000 000 €

Le retraitement de ces recettes et ces dépenses de fonctionnement permet de calculer l'ensemble des évolutions du budget « à périmètre constant » par rapport à l'année précédente. Entre 2010 et 2011, l'évolution du budget de fonctionnement est ainsi de +2 %.

Budget primitif pour 2011 > Recettes

La réforme de la fiscalité locale a bouleversé les ressources régionales. L'absence de simulations précises, de l'aveu même du législateur, aura rendu vain l'exercice attendu de la « revoyure » courant 2010.

Les travaux sur la loi de finances pour 2011 n'auront pas remis en cause les effets d'une réforme nettement défavorable aux régions, désormais privées de levier fiscal et du dynamisme naturel de recettes liées aux activités des territoires.

Dans ces conditions, l'enjeu de la péréquation aurait dû être replacé au cœur du débat ; il fut escamoté pour réapparaître, trop tard, en commission mixte paritaire. A ce jour, il est donc impossible de connaître les effets à attendre de ces mécanismes.

Le maintien des principaux traits de la réforme de la fiscalité régionale confirme donc les lignes tracées lors du débat d'orientation budgétaire : au vu des informations disponibles à la rédaction de ce rapport, les nouvelles ressources régionales devraient connaître une évolution historiquement faible, seulement atténuée par le produit issu de la modulation de la TIPP affecté au projet BGV. Après neutralisation de cette TIPP imputée en investissement, et des effets de périmètre de décentralisation, l'évolution des recettes (hors emprunt) prévues en 2011 connaît une très faible progression de 0,56% par rapport au budget primitif 2010.

I. La fiscalité régionale amputée à partir de 2011

1.1 - L'évolution incertaine des nouvelles recettes issues de la réforme de la taxe professionnelle

La loi de finances pour 2010 a entamé une réforme radicale de la fiscalité locale, poursuivie dans le projet de loi de finances pour 2011.

Suite à la suppression la taxe professionnelle et au transfert des taxes foncières aux blocs communal et départemental, les régions disposeront à partir de 2011 d'un pouvoir fiscal amoindri et d'assiettes de ressources dont les perspectives de croissance seront nettement plus faibles que précédemment.

En particulier, au-delà de la simple privation du vote des taux, l'évolution des nouvelles recettes ne devrait plus traduire la dynamique démographique, économique et sociale des territoires que les régions contribuent à développer. A cet égard, les mécanismes de péréquation prévus en loi de finances pour 2011 suscitent de très vives inquiétudes au niveau local. Les premiers modèles semblent indiquer que cette péréquation aboutirait à favoriser les territoires concentrant déjà l'essentiel du PIB national.

Sur le plan de l'action publique, la réforme de la taxe professionnelle risque aussi d'accroître les déséquilibres territoriaux au niveau infrarégional. La réforme de la taxe professionnelle modifie en effet en profondeur la fiscalité intercommunale. Le nouveau panier fiscal redistribue les perspectives de croissance des ressources entre communautés. Neutralisée en 2011 par des compensations budgétaires, la redistribution de la croissance des nouvelles taxes n'apparaîtra réellement qu'à partir de 2012 et s'amplifiera graduellement dans le temps. Les effets de la réforme, difficiles à appréhender dans leur globalité à ce stade, seront très différenciés selon les caractéristiques des territoires : leur croissance économique, le poids des taxes, l'intégration communautaire et le poids du tissu industriel sur le territoire. Les politiques d'aménagement du territoire ne pourront ignorer cette nouvelle donne.

• La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La taxe professionnelle a été remplacée par une nouvelle imposition des entreprises, la Contribution Economique Territoriale, composée de deux taxes distinctes :

- la *Cotisation Foncière des Entreprises*, assise sur les valeurs locatives foncières, entièrement destinée au bloc communal.
- la *Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises*, assise sur la valeur ajoutée produite. La CVAE doit être acquittée par toutes les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000€. Il s'agit d'un impôt progressif, dont le taux croît en fonction du chiffre d'affaires, selon un barème d'imposition.

Barème d'imposition de la CVAE:

- de 0 à 0,5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est compris entre 500 000€ et 3 M€
- de 0,5 à 1,4% pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est compris entre 3 et 10M€
- de 1,4 à 1,5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est compris entre 10 et 50M€.
- de 1,5% pour les entreprises ayant un CA supérieur à 50M€.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée est répartie entre les 3 niveaux de collectivités : 25% pour les régions, 48,5% pour les départements et 26,5% pour le bloc communal.

Un mécanisme complexe de péréquation sur la croissance de la valeur ajoutée est prévu en loi de finances pour 2011, évaluant la richesse des régions non pas sur leur potentiel fiscal mais les nouvelles ressources perçues en remplacement de la taxe professionnelle. Cette méthode ne révèle en aucun cas la richesse réelle des territoires, et peine à compenser les effets pervers de la réforme qui avantage par exemple certaines régions et en pénalise d'autres dont la Bretagne.

• L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Suite à la réforme fiscale, une nouvelle imposition est désormais prélevée sur les entreprises « super-gagnantes », soit les secteurs de l'énergie, des transports ferroviaires et télécommunications. Cette IFER comporte plusieurs composantes, affectées à différents niveaux de collectivités. Les régions bénéficieront de deux composantes :

- l'IFER ferroviaire assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. L'exploitant du matériel roulant (SNCF) sera redevable d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de RFF dans chaque région.
- l'IFER télécoms assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre. La loi de finances initiale pour 2011 prévoit que seront taxées les lignes en service des répartiteurs principaux, ainsi que les unités de raccordement d'abonnés et aux cartes d'abonnés du réseau téléphonique commuté, selon un tarif défini par la loi.

• Deux dotations de compensations de neutralisation de la réforme

Deux dotations sont créées pour assurer la neutralité de la réforme la première année. Leur montant sera défini pour 2011 et gelé par la suite, figeant toute possibilité d'évolution pour ces deux nouvelles recettes régionales :

- Une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), versée par l'Etat pour neutraliser l'effet de la réforme la première année.
- Un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), visant à organiser une répartition entre régions aux mêmes fins de neutralisation de la réforme.

• En 2011, les recettes issues de la réforme estimées à 220 318 000€

2010 constituait une année de transition, avec le bénéfice d'une compensation-relais en lieu et place de la taxe professionnelle, et l'ultime perception des taxes foncières. La notification pour ces trois ressources s'est finalement élevée en 2010 à 220,318 M€.

A partir de 2011, la fiscalité directe autrefois perçue par les régions (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti et non bâti) est définitivement remplacée par le bloc de ressources constitué :

- de la CVAE,
- des deux composantes de l'IFER (ferroviaire et télécoms),
- de la DCRPT et du FNGIR (dotations de compensation)

Compte tenu du mécanisme de ventilation des produits, fondé sur des prélèvements nationaux, suivis de répartitions fondées sur des clefs complexes adossées à des agrégats inédits, il est très difficile pour les collectivités de prévoir les ressources dont elles bénéficieront en 2011.

Sur ce point, plusieurs simulations contradictoires ont été fournies par l'Etat. Compte tenu de la transmission, fin décembre 2010, par les services fiscaux d'une « prévision » indiquant une forte baisse de la part de la CVAE par rapport aux dotations compensations, il est proposé par prudence d'inscrire au budget l'équivalent montant perçu en 2010 par la Région sur le périmètre des ressources affectées par la réforme.

Simulations fournies en juin 2010 pour la Bretagne		
<i>En millions d'euros</i>	Avant réforme	Projet du gouvernement
Taxe foncière sur les propriétés bâties	83,68	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,5	
Compensation-relais de taxe professionnelle	147,01	
Participation au titre du plafonnement par rapport à la valeur ajoutée (« ticket modérateur »)	-10,89	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		158,38
IFER		27,90
Dotations de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle		15,80
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources		18,22
Total	220,30	220,30

Simulation du ministère de l'économie

1.2 - Une fiscalité transférée toujours moins dynamique

• La taxe intérieure sur les produits pétroliers : 150 850 000 € transférés

Les transferts de compétences vers les Régions sont compensés depuis 2004 pour partie par un transfert de fiscalité, sous la forme d'attribution de fractions de tarifs de TIPP, afin que le produit perçu sur le territoire régional corresponde au montant du droit à compensation calculé pour la Région. A périmètre constant, cette ressource, pourtant destinée à financer des services publics pérennes, s'érode progressivement.

La dernière vague de transfert de personnel attendue pour 2011 devrait faire l'objet d'une compensation de TIPP à hauteur de 4,4 M€, correspondant notamment au premier transfert des agents titulaires affectés aux voies navigables.

• Contribution au développement de l'apprentissage : un produit estimé à 33 000 000 €

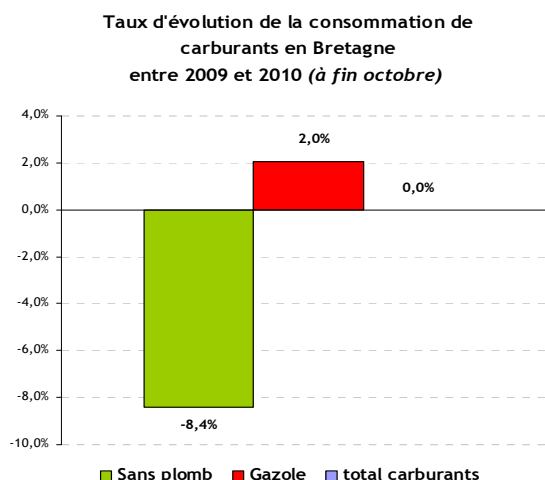
Créée par la loi de finances 2005, cette contribution est une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, assise sur les rémunérations retenues pour la taxe d'apprentissage. La Région ne dispose donc d'aucun pouvoir décisionnel, ni sur son assiette, ni sur son taux. Aucune statistique n'est fournie aux régions sur son rendement ou son évolution.

Il est proposé d'inscrire en 2011 le montant de la contribution au développement de l'apprentissage de 2010, soit 33 M€.

1.3 - La fiscalité indirecte, dernier levier disponible des régions

• Modulation régionale de TIPP : 37 000 000 €

Outre les tarifs transférés de TIPP, les régions ont été autorisées en 2007 à moduler marginalement leurs fractions de tarifs, selon un mécanisme complexe limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. Bien que censé compenser les dépenses dynamiques transférées par la loi, ce transfert de TIPP offre un rendement décroissant, la consommation de carburant s'érodant lentement sur le territoire régional. Les recettes attendues au titre de cette modulation en 2011 sont évaluées à 37M€.



• Majoration de TIPP affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 35 000 000 €

La loi de finances initiale pour 2010 permet aux régions de prélever une nouvelle fraction de TIPP, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TIPP perçue par les régions peut ainsi être portée à partir de 2011 à 2,5 centimes par litre pour le gazole comme pour le supercarburant. Le produit attendu de cette majoration pour 2011 est de 35M€.

Confirmant le transfert de responsabilité fiscale de l'Etat vers la Région, ces recettes devront être exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet BGV.

L'hypothèse d'un partage de cette ressource avec les collectivités bretonnes participant au financement de cette opération sera examinée, au regard du coût définitif du projet pour la Région.

• Taxe sur les cartes grises : 89 600 000 €

Dernier levier fiscal à la disposition des régions, le tarif cheval vapeur n'est pas modifié. Le montant attendu de cette taxe sur les cartes grises est inchangé par rapport à 2010, soit 89 600 000€. L'évolution des immatriculations est influencée par le rythme d'acquisition des véhicules, par la baisse tendancielle de leur puissance fiscale et par des mesures conjoncturelles telles que la « prime à la casse ».

II. Des dotations gelées pour trois ans

L'engagement de l'Etat, annoncé à l'automne 2010, de réduire le déficit des administrations publiques se traduira dans les prochaines années par la mise en œuvre d'une norme d'évolution des concours de l'État aux collectivités locales plus contraignante : le **gel en valeur des concours de l'État aux collectivités territoriales au niveau de 2010**.

Cet engagement, formalisé dans la loi de programmation des finances publiques pour 2011-2014, implique un gel pour 3 ans de l'enveloppe normée regroupant les concours de l'Etat. Pour les régions cette enveloppe est composée de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire, de la Dotation Générale de Décentralisation, de la DGD formation professionnelle (DDRFP) ainsi que des compensations d'exonérations de fiscalité directe.

• **La Dotation Globale de Fonctionnement : 256 792 000 €**

L'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui a évolué de 0,6% en 2010 progressera légèrement au niveau national, mais la part régionale sera gelée. Principale dotation de l'Etat aux régions, la DGF se décompose en une partie forfaitaire (84% du montant de la dotation en 2010) et une partie péréquation, répartie entre les régions en début d'année.

La part forfaitaire sera minorée de 0,12% en 2011. La Bretagne devrait de nouveau être éligible à la dotation de péréquation, dont l'évolution pourrait compenser cette minoration de part forfaitaire.

La DGF pour la Bretagne est évaluée à 256,792 M€ en 2010, soit un gel strict par rapport au montant notifié en 2010.

• **La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 19 467 000 €**

La DGD assure la compensation financière de l'Etat des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF, avant d'être gelée en 2009, en 2010 et à nouveau en 2011. Depuis 2009, les évolutions de DGD ne relèvent que des effets de périmètre, neutralisés par des transferts de charges. La DGD s'élèvera donc en 2011 à 19 467 000€, soit le montant notifié en 2010.

• **La Dotation de décentralisation relative à la Formation Professionnelle (DDRFP) : 72 230 000 €**

La dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (DDRFP) rassemble les diverses compensations versées aux régions aux différentes étapes de la décentralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage depuis 1983. Tout comme la DGD, elle a suivi le rythme d'évolution de la DGF jusqu'en 2008 et a été gelée en 2009, en 2010 et à nouveau en 2011. Le montant attendu est donc identique à celui de 2010, soit 72,23M€.

• **La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €**

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Comme en 2009 et 2010, elle sera à nouveau gelée en 2011. Elle s'élèvera donc en 2011 à 20,958 M€.

• **Compensations de fiscalité directe : 8 815 000 €**

Désormais dévolues au rôle de "variables d'ajustement" de l'enveloppe normée, les compensations fiscales seront diminuées de 7,43% en 2011 (pour compenser une faible augmentation de DGF au niveau national dont ne bénéficieront pas les régions). Les régions seront de plus désormais privées des compensations d'exonérations sur les taxes foncières, transférées au bloc communal, ce qui se traduira en 2011 par une recette réduite à 8 815 000€.

III. Une relative stabilité des ressources internes et des participations

Les recettes générées par les activités et les interventions de la Région représentent 4,6% des ressources, soit 54 M€. Ces ressources internes et co-financements sont attendus avec une légère augmentation de 1,8% par rapport à 2010. Les crédits au titre de la subvention globale sont reconduits pour un montant identique à 2010.

• **Ressources internes : 20 502 000 €**

Les recettes issues de l'activité propre de la Région comprennent les remboursements d'avances remboursables, les produits financiers, les cessions de biens, et le Fonds de Compensation de la TVA.

Les avances remboursables accordées par la Région au titre de sa politique de développement économique et touristiques seront remboursées en 2011 à hauteur de 6 190 000€.

Les produits financiers résultant de la politique active de gestion de la dette sont estimés à 1 212 000€.

Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du FCTVA est estimé à 13 M€, résultat d'une contraction des dépenses d'investissements éligibles en 2010.

• Ressources d'intervention : 33 518 000 €

Les politiques publiques conduites par la Région engendrent des co-financements sur des projets divers.

- Participation aux services de restauration et d'hébergement : une augmentation de l'ordre de l'inflation est attendue, soit un montant prévisionnel de 7 016 000€ en 2011.
- Participations aux pôles de compétitivité. La politique de soutien aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité devrait générer des co-financements d'un montant de 4,5 M€.
- Fonds Social Européen. 6M€ sont prévus au titre des actions de formation professionnelle engagées par la Région.
- FNDMA (Fonds National de Développement et d'Apprentissage). 7,9 M€ devraient être versés par l'Etat dans le cadre du dispositif de péréquation relevant du FNDMA.
- Voies navigables : la participation du Conseil général du Morbihan aux travaux opérés sur les voies navigables devrait s'élever à 1M€.
- Fonds Régional d'Art Contemporain : Un versement de 2M€ est attendu en 2011 au titre des participations de l'Etat et de la Ville de Rennes aux travaux du FRAC.
- Recettes domaniales et concessives : ces produits du domaine des ports et aéroports généreront une recette de 0,75 M€.
- Autres participations (4,36 M€), parmi lesquelles :
 - Participations aux travaux dans les cités scolaires : 1,2 M€. Il s'agit des participations départementales aux travaux effectués dans les cités scolaires.
 - Projet NEA2 (Nautisme Espace Atlantique). La Région est chef de file du projet européen Nautisme Espace Atlantique. Elle recevra donc pendant la durée du projet le co-financement FEDER de tous les partenaires, soit 1,5M€ attendus en 2011.
 - Recettes de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) : 0,645 M€.

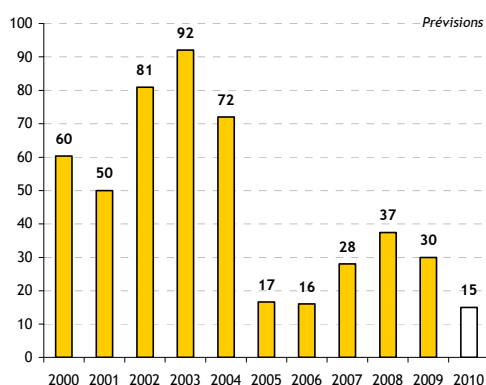
• Fonds de gestion des crédits européens : 15 000 000 €

Pendant la période 2007-2013, et dans le cadre du dispositif de « subvention globale », la Région Bretagne gère une délégation de crédit du fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du programme opérationnel régional « compétitivité et emploi ». La Région perçoit à ce titre des crédits communautaires à hauteur des dépenses financées dans le cadre de la subvention globale. La recette prévue de 15 M€ équilibre strictement les dépenses prévues dans ce domaine en 2011.

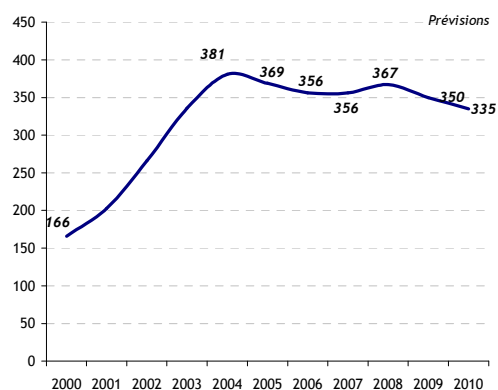
IV. Une autorisation d'emprunt contenue

Il vous est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 162,95 M€. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional et sera ajustée en cours d'année pour tenir compte du besoin de financement définitif de la Région sur l'exercice.

Evolution de l'emprunt mobilisé (en millions d'euros)



Evolution de l'encours de la dette (en millions d'euros)





Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2011, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 176 000 000 € et se décompose comme suit :

> Crédits globalisés de l'Etat	378 262 000€
> Ressources internes	20 502 000€
> Ressources d'intervention	33 518 000€
> Réforme de la fiscalité locale	220 318 000€
> Fiscalité indirecte	161 600 000€
> Fiscalité transférée	183 850 000€
> Emprunt à autoriser	162 950 000€
> Subvention globale	15 000 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur les mesures fiscales correspondantes, à savoir :

- > maintenir le tarif de la taxe sur les cartes grises à 36 € par cheval vapeur,
- > maintenir le tarif des permis de conduire à 0 €.

Le Président,

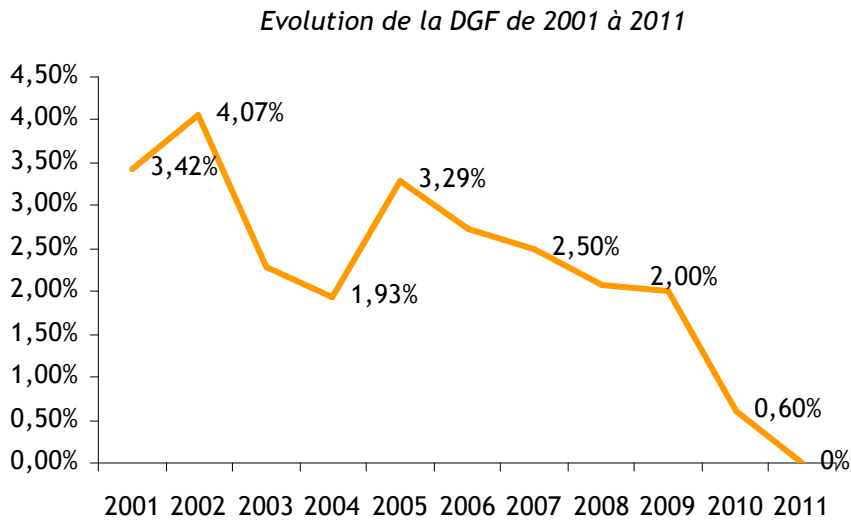
Jean-Yves LE DRIAN

Tableaux récapitulatifs et représentations graphiques

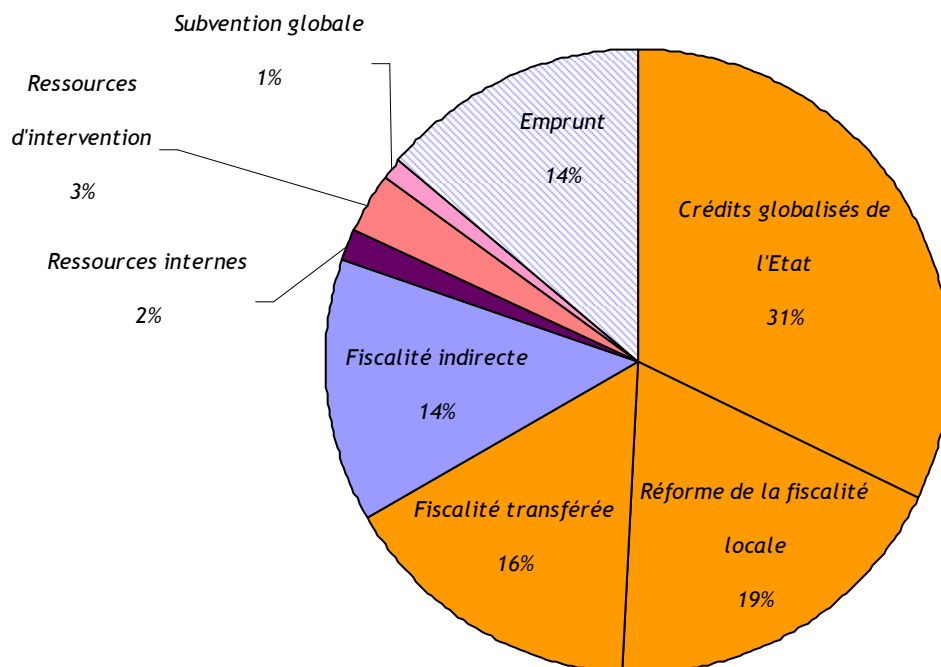
PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Recettes

> L'évolution des dotations de l'Etat poursuit son ralentissement



> Les recettes de la Région dépendent à 66% des décisions de l'Etat



PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Recettes

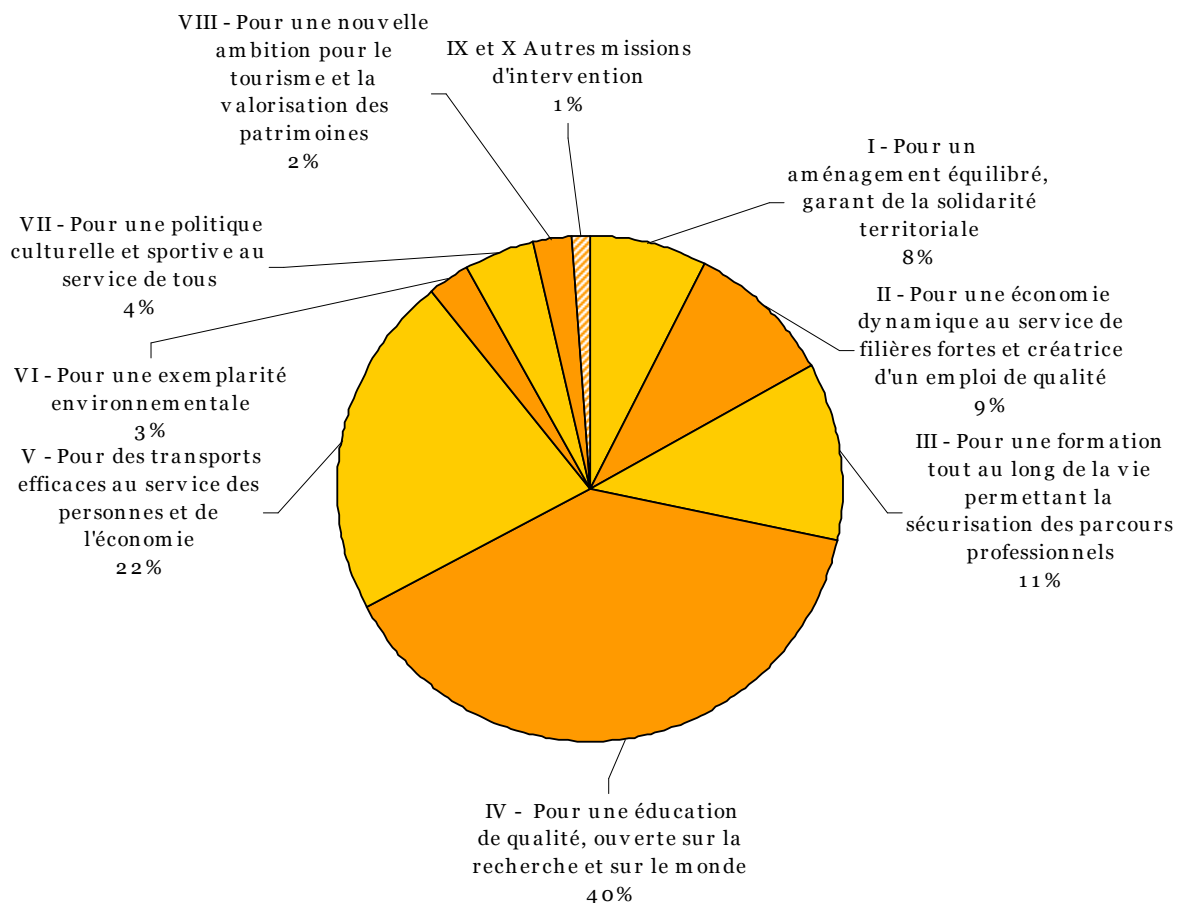
En euros

	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011 (projet)
Crédits globalisés de l'Etat	376 282 000	378 262 000
Dotations	365 260 000	369 447 000
<i>DGF</i>	252 415 000	256 792 000
<i>Formation professionnelle et apprentissage (DDRFP)</i>	72 230 000	72 230 000
<i>Enseignement (DRES)</i>	20 958 000	20 958 000
<i>DGD</i>	19 657 000	19 467 000
Compensations de fiscalité directe	11 022 000	8 815 000
<i>Taxe d'habitation</i>	6 973 000	7 118 000
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	1 268 000	
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	978 000	
<i>Taxe professionnelle</i>	1 803 000	1 697 000
Ressources internes	21 973 000	20 502 000
Remboursement d'avances et produits financiers	6 973 000	7 502 000
<i>Remboursement d'avances</i>	5 573 000	6 190 000
<i>Produits financiers</i>	1 300 000	1 212 000
<i>Produit des cession d'immobilisation</i>	100 000	100 000
Fonds de compensation de la TVA	15 000 000	13 000 000
Ressources d'intervention	31 037 000	33 518 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	6 912 000	7 016 000
Participations à la construction du Frac		2 000 000
Participations aux pôles de compétitivité	2 500 000	4 500 000
Fonds social européen	6 000 000	6 000 000
FNDMA (fonds apprentissage)	7 887 000	7 893 000
Cofinancement du CG Morbihan sur les voies navigables		1 000 000
Recettes domaniales et concessives	766 000	750 000
Autres participations	6 972 000	4 359 000
Réforme de la fiscalité locale	213 382 000	220 318 000
Compensation relais de taxe professionnelle	129 000 000	
Taxe sur le foncier bâti	83 841 000	
Taxe sur le foncier non bâti	541 000	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		158 380 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau		27 900 000
<i>IFER ferroviaire</i>		6 696 000
<i>IFER télécoms</i>		21 204 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle		15 818 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources		18 220 000
Fiscalité indirecte	126 800 000	161 600 000
TIPP - Modulation régionale	37 200 000	37 000 000
TIPP - Majoration Grenelle		35 000 000
Cartes grises	89 600 000	89 600 000
Permis de conduire		
Fiscalité transférée	183 526 000	183 850 000
TIPP - Tarifs transférés	146 363 000	150 850 000
TIPP- Régularisations (Mesures non pérennes)	4 163 000	
Contribution au développement de l'apprentissage	33 000 000	33 000 000
Total hors emprunt	953 000 000	998 050 000
Emprunt	186 700 000	162 950 000
Total hors subvention globale	1 139 700 000	1 161 000 000
Subvention globale	15 000 000	15 000 000
TOTAL	1 154 700 000	1 176 000 000

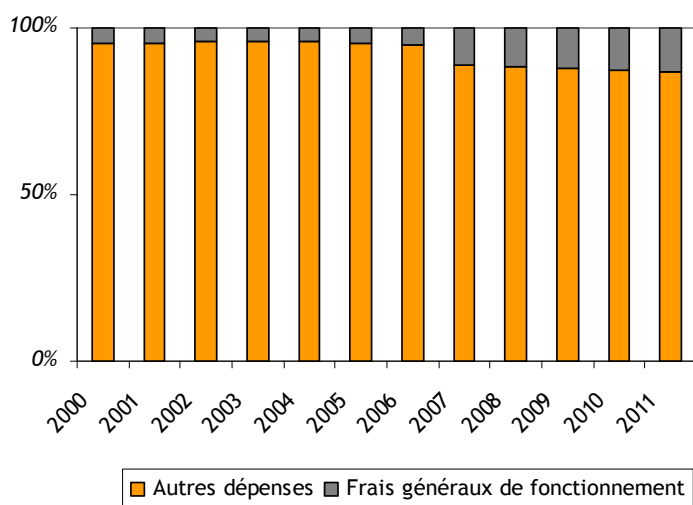
PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Crédits de paiement

> Répartition des dépenses d'intervention



> Une évolution contrainte des frais généraux de fonctionnement



Le budget de la Région est essentiellement un Budget d'intervention au service des territoires et leurs habitants. Ainsi, les 10 premières missions du BP 2011 représentent 81,20 % des crédits de paiement prévus.

Cependant, les récents transferts de compétence ont accru le poste de dépenses lié aux frais généraux de fonctionnement.

Le poids de celui-ci représente dans le BP 2011 13,37 %. Il comprend la rémunération des personnels et membres des assemblées, les moyens dédiés à la logistique mobilière et informatique, ainsi que les frais généraux hors rémunération.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Crédits de paiement

> Les missions du budget régional

> Les crédits de paiement en 2011

	en euros	
	Investissement	Fonctionnement
<i>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale</i>	59 247 000	12 800 000
<i>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité</i>	35 430 000	54 190 000
<i>III - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels</i>	420 000	107 025 000
<i>IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde</i>	145 438 000	226 588 000
<i>V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie</i>	122 170 000	87 287 000
<i>VI - Pour une exemplarité environnementale</i>	17 170 000	11 550 000
<i>VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous</i>	18 670 000	23 540 000
<i>VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines</i>	12 740 000	10 930 000
<i>IX - Pour le développement des actions européennes et internationales</i>	415 000	2 249 000
<i>X - Relations avec les citoyens</i>	450 000	6 650 000
Total des interventions	412 150 000	542 809 000
<i>XI - Fonds de gestion des crédits européens</i>	9 200 000	5 800 000
<i>XII - Autres dépenses</i>	36 389 000	169 652 000
Total général	457 739 000	718 261 000

> Les crédits de paiement en 2010 et 2011

	en euros	
	Projet BP 2011	BP 2010*
<i>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale</i>	72 047 000	53 146 000
<i>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité</i>	89 620 000	92 860 000
<i>III - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels</i>	107 445 000	108 630 000
<i>IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde</i>	372 026 000	363 726 000
<i>V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie</i>	209 457 000	220 545 000
<i>VI - Pour une exemplarité environnementale</i>	28 720 000	31 300 000
<i>VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous</i>	42 210 000	35 596 000
<i>VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines</i>	23 670 000	25 855 000
<i>IX - Pour le développement des actions européennes et internationales</i>	2 664 000	2 577 000
<i>X - Relations avec les citoyens</i>	7 100 000	7 100 000
Total des interventions	954 959 000	941 335 000
<i>XI - Fonds de gestion des crédits européens</i>	15 000 000	15 000 000
<i>XII - Autres dépenses</i>	206 041 000	198 365 000
Total général	1 176 000 000	1 154 700 000

* Il s'agit de données reconstituées suite à l'adoption d'une nouvelle nomenclature stratégique par programme pour l'exercice 2011.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Autorisations de programme et d'engagement

> Les missions du budget régional

> Les autorisations de programme en 2011 et 2010

	en euros	
	Projet BP 2011	BP 2010*
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale	77 111 000	15 730 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité	38 260 000	41 000 000
III - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels	520 000	600 000
IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde	166 627 000	164 087 000
V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie	630 470 000	156 113 000
VI - Pour une exemplarité environnementale	15 500 000	15 500 000
VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous	12 030 000	10 860 000
VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines	12 590 000	13 600 000
IX - Pour le développement des actions européennes et internationales	415 000	430 000
X - Relations avec les citoyens	450 000	450 000
Total des interventions	953 973 000	418 370 000
XI - Fonds de gestion des crédits européens		-
XII - Autres dépenses	5 237 000	4 493 000
Total général	959 210 000	422 863 000

* Il s'agit de données reconstituées suite à l'adoption d'une nouvelle nomenclature stratégique par programme pour l'exercice 2011.

> Les autorisations d'engagement en 2011 et 2010

	en euros	
	Projet BP 2011	BP 2010*
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale	12 540 000	13 481 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité	65 230 000	64 650 000
III - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels	139 639 000	121 080 000
IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde	244 398 000	233 238 000
V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie	7 299 000	8 569 000
VI - Pour une exemplarité environnementale	11 660 000	11 600 000
VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous	23 870 000	26 171 000
VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines	8 450 000	11 493 000
IX - Pour le développement des actions européennes et internationales	2 109 000	2 287 000
X - Relations avec les citoyens	6 650 000	6 642 000
Total des interventions	521 845 000	499 211 000
XI - Fonds de gestion des crédits européens		-
XII - Autres dépenses	21 841 000	19 909 000
Total général	543 686 000	519 120 000

* Il s'agit de données reconstituées suite à l'adoption d'une nouvelle nomenclature stratégique par programme pour l'exercice 2011.

Détail des crédits

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Détail des crédits par programme

	AP 2011	AE 2011	Total	CPI 2011	CPF 2011	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale						
P00101 Agir pour la cohésion des territoires bretons	77 111 000	12 540 000	89 651 000	59 247 000	12 800 000	72 047 000
P00102 Développer les outils de connaissance des territoires et favoriser la prise en compte du développement durable	14 100 000	8 200 000	22 300 000	41 700 000	7 460 000	49 160 000
P00103 Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne	50 300 000	2 200 000	52 500 000	61 000	700 000	761 000
P00104 Faciliter le logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine	12 650 000	450 000	13 100 000	12 236 000	400 000	12 636 000
P00105 Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne		940 000	940 000		940 000	940 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité						
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	38 260 000	65 230 000	103 490 000	35 430 000	54 190 000	89 620 000
P00212 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	3 300 000	28 690 000	31 990 000	3 300 000	23 070 000	26 370 000
P00214 Soutenir les pôles de compétitivité	3 300 000	13 540 000	16 840 000	3 300 000	11 520 000	14 820 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	18 100 000	19 440 000	37 540 000	18 190 000	18 090 000	36 280 000
P00220 Favoriser la création et la transmission d'entreprises	4 650 000	1 560 000	6 210 000	6 090 000	1 510 000	7 600 000
P00222 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	700 000	3 870 000	4 570 000	600 000	3 770 000	4 370 000
P00224 Développer le partenariat avec les entreprises bretonnes pour améliorer la qualité de l'emploi	12 700 000	4 180 000	16 880 000	11 450 000	4 180 000	15 630 000
P00225 Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale	50 000	5 500 000	5 550 000	50 000	4 400 000	4 450 000
P00226 Soutenir les filières et renforcer la coordination des opérateurs de l'économie bretonne	4 330 000	4 330 000	8 660 000	4 230 000	4 230 000	8 460 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	9 200 000	13 300 000	22 500 000	6 200 000	9 700 000	15 900 000
P00231 Soutenir les pratiques agri-environnementales et l'aménagement de l'espace rural	5 000 000	6 800 000	11 800 000	4 000 000	5 700 000	9 700 000
P00232 Pérenniser et adapter le secteur agricole et soutenir la filière agroalimentaire	4 200 000	6 500 000	10 700 000	2 200 000	4 000 000	6 200 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	7 660 000	3 800 000	11 460 000	7 740 000	3 330 000	11 070 000
P00241 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture	6 745 000	2 220 000	8 965 000	7 110 000	2 020 000	9 130 000
P00242 Contribuer au développement maritime et littoral	915 000	1 580 000	2 495 000	630 000	1 310 000	1 940 000
III - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels						
Développer et améliorer l'offre de formation	520 000	139 639 000	140 159 000	420 000	107 025 000	107 445 000
P00311 Faciliter l'accès à la qualification et à l'emploi pérenne face aux défis sociaux et écologiques	500 000	133 274 000	133 774 000	400 000	101 470 000	101 870 000
P00312 Former tout au long de la vie		10 760 000	10 760 000		9 310 000	9 310 000
P00313 Assurer la rémunération des stagiaires		92 060 000	92 060 000		64 720 000	64 720 000
P00314 Encourager les évolutions pédagogiques et le développement des usages du numérique dans la formation	500 000	1 054 000	1 554 000	400 000	640 000	1 040 000
Assurer la relation formation emploi ; assurer l'égalité femme-homme	20 000	6 365 000	6 385 000	20 000	5 555 000	5 575 000
P00331 Accompanyer tous les publics et assurer l'égalité femme-homme	20 000	5 300 000	5 320 000	20 000	4 490 000	4 510 000
P00332 Développer l'observation de la relation emploi-formation		1 065 000	1 065 000		1 065 000	1 065 000
IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde						
Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives lycéennes	166 627 000	244 398 000	411 025 000	145 438 000	226 588 000	372 026 000
P00411 Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes	200 000	3 000 000	3 200 000	130 000	2 540 000	2 670 000
Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes		2 240 000	2 240 000		2 140 000	2 140 000
P00412 Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes		2 240 000	2 240 000		2 140 000	2 140 000
Développer les langues de Bretagne	590 000	5 520 000	6 110 000	590 000	6 130 000	6 720 000
P00413 Développer les langues de Bretagne	590 000	6 110 000	6 700 000	590 000	6 130 000	6 720 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	111 800 000	5 650 000	117 450 000	103 200 000	5 650 000	108 850 000
P00421 Améliorer le cadre bâti des lycées publics	90 000 000	5 450 000	95 450 000	83 200 000	5 450 000	88 650 000
P00422 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	21 800 000	200 000	22 000 000	20 000 000	200 000	20 200 000
Améliorer les équipements pédagogiques des lycées	20 470 000	615 000	21 085 000	19 318 000	230 000	19 548 000
P00431 Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics	15 190 000	10 000	15 200 000	14 438 000	10 000	14 448 000
P00432 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 450 000	20 000	4 470 000	4 050 000	20 000	4 070 000
Améliorer le fonctionnement des lycées et participer aux dépenses des familles	830 000	585 000	1 415 000	830 000	200 000	1 030 000
P00441 Assurer le fonctionnement des lycées publics	66 215 000	66 215 000	132 430 000	65 490 000	65 490 000	127 980 000
P00442 Participer au fonctionnement des établissements privés	28 750 000	28 750 000	57 500 000	28 750 000	28 750 000	57 500 000
P00443 Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires	29 040 000	8 425 000	37 465 000	29 040 000	29 040 000	58 080 000
Favoriser l'apprentissage	19 500 000	99 850 000	119 350 000	10 000 000	83 600 000	93 600 000
P00451 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	19 500 000	38 520 000	58 020 000	10 000 000	34 800 000	44 800 000
P00452 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		61 330 000	61 330 000		48 800 000	48 800 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	14 067 000	12 750 000	26 817 000	12 200 000	12 250 000	24 450 000
P00461 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	14 067 000	12 750 000	26 817 000	12 200 000	12 250 000	24 450 000
Assurer les formations sanitaires et sociales		48 558 000	48 558 000		48 558 000	48 558 000
P00462 Assurer les formations sanitaires et sociales		48 558 000	48 558 000		48 558 000	48 558 000

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Détail des crédits par programme

	AP 2011	AE 2011	Total	CPI 2011	CPF 2011	Total
V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie Développer les modes de transports collectifs régionaux et l'intermodalité	630 470 000	7 299 000	637 769 000	122 170 000	87 287 000	209 457 000
P00511 Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser l'intermodalité	551 700 000	4 612 000	556 312 000	71 600 000	84 600 000	156 200 000
P00512 Moderniser le réseau ferré et les gares	2 700 000	4 300 000	7 000 000	11 200 000	83 900 000	95 100 000
P00513 Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant	549 000 000	250 000	549 250 000	60 400 000	250 000	60 650 000
		62 000	62 000		450 000	450 000
Moderniser le réseau routier structurant	14 500 000	14 500 000	14 500 000	16 250 000		16 250 000
P00521 Moderniser le réseau routier structurant	14 500 000	14 500 000	14 500 000	16 250 000		16 250 000
Moderniser les plate-formes à vocation régionale	64 270 000	2 687 000	66 957 000	34 320 000	2 687 000	37 007 000
P00531 Moderniser les ports à vocation régionale	26 550 000	1 072 000	27 622 000	24 500 000	1 072 000	25 572 000
P00532 Moderniser les aéroports à vocation régionale	32 370 000	475 000	32 845 000	4 470 000	475 000	4 945 000
P00533 Moderniser les voies navigables bretonnes	5 350 000	1 140 000	6 490 000	5 350 000	1 140 000	6 490 000
VI - Pour une exemplarité environnementale	15 500 000	11 660 000	27 160 000	17 170 000	11 550 000	28 720 000
P00611 Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne	4 000 000	6 225 000	10 225 000	5 300 000	6 225 000	11 525 000
P00612 Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques	3 600 000	1 825 000	5 425 000	4 400 000	1 715 000	6 115 000
P00613 Favoriser les aménagements durables	7 000 000	985 000	7 985 000	7 000 000	985 000	7 985 000
P00621 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	900 000	2 625 000	3 525 000	470 000	2 625 000	3 095 000
VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous	12 030 000	23 870 000	35 900 000	18 670 000	23 540 000	42 210 000
Placer les démarches artistiques au cœur des territoires	7 830 000	19 770 000	27 600 000	16 170 000	19 440 000	35 610 000
P00711 Favoriser la présence artistique dans les territoires, la circulation des œuvres et des artistes et la transmission	3 400 000	15 841 000	19 241 000	11 970 000	15 168 000	27 138 000
P00714 Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création	4 430 000	3 929 000	8 359 000	4 200 000	4 272 000	8 472 000
Développer le sport en région	4 200 000	4 100 000	8 300 000	2 500 000	4 100 000	6 600 000
P00751 Développer le sport en région	4 200 000	4 100 000	8 300 000	2 500 000	4 100 000	6 600 000
VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines	12 590 000	8 450 000	21 040 000	12 740 000	10 930 000	23 670 000
P00811 Valoriser le patrimoine culturel, artistique et architectural	5 900 000	1 450 000	7 350 000	5 900 000	1 450 000	7 350 000
P00812 Adapter la politique touristique aux exigences nouvelles du secteur	6 690 000	7 000 000	13 690 000	6 840 000	9 480 000	16 320 000
IX - Pour le développement des actions européennes et internationales	415 000	2 109 000	2 524 000	415 000	2 249 000	2 664 000
P00901 Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international	55 000	1 499 000	1 554 000	55 000	1 599 000	1 654 000
P00902 Développer les solidarités internationales	360 000	610 000	970 000	360 000	650 000	1 010 000
X - Relations avec les citoyens	450 000	6 650 000	7 100 000	450 000	6 650 000	7 100 000
P01002 Renforcer l'information aux citoyens	450 000	5 100 000	5 550 000	450 000	5 100 000	5 550 000
P01003 Fonds d'intervention régional		1 550 000	1 550 000		1 550 000	1 550 000
Total général	953 973 000	521 845 000	1 475 818 000	412 150 000	542 809 000	954 959 000
XI - Fonds de gestion des crédits européens						
P08000 SUBVENTION GLOBALE				9 200 000	5 800 000	15 000 000
XII - Autres dépenses	5 237 000	21 841 000	27 078 000	36 389 000	169 652 000	206 041 000
P09000 Patrimoine et logistique	1 497 000	8 020 000	9 517 000	1 457 000	8 000 000	9 457 000
P09002 Maintenance et développement des systèmes d'information	2 000 000	2 950 000	4 950 000	1 580 000	2 600 000	4 180 000
P09010 EQUIPEMENT DES GROUPEES DELUS				25 000		25 000
P09011 Développement des conditions de travail et des compétences	240 000	8 000 000	8 240 000	240 000	8 000 000	8 240 000
P09012 Rémunérations					135 420 000	135 420 000
P09020 Ressources et expertises		1 371 000	1 371 000		1 371 000	1 371 000
P09021 SERVICE DE LA DETTE	1 500 000		1 500 000	32 587 000	13 473 000	46 060 000
P09023 MOUVEMENTS FINANCIERS DIVERS			3 000 000	500 000	788 000	1 288 000
Total général	959 210 000	543 686 000	1 502 896 000	457 739 000	718 261 000	1 176 000 000

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Comparaison des crédits par orientation stratégique

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP
	BP 2010*	BP 2011	BP 2010*	BP 2011	
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale	40 620 000	59 247 000	12 526 000	12 800 000	53 146 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	38 850 000 3 300 000 19 740 000 6 700 000 9 110 000	35 430 000 3 300 000 18 190 000 6 200 000 7 740 000	54 010 000 23 720 000 17 967 000 9 200 000 3 123 000	54 190 000 23 070 000 18 090 000 9 700 000 3 330 000	92 860 000 27 020 000 37 707 000 15 900 000 12 233 000
III - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels Développer et améliorer l'offre de formation Assurer la relation formation emploi ; assurer l'égalité femme-homme	780 000 80 000	420 000 400 000 20 000	107 850 000 5 500 000	107 025 000 101 470 000 5 555 000	108 630 000 5 580 000
IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives lycéennes Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes Développer les langues de Bretagne Améliorer le cadre bâti des lycées Améliorer les équipements pédagogiques des lycées Améliorer le fonctionnement des lycées et participer aux dépenses des familles Favoriser l'apprentissage Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur Assurer les formations sanitaires et sociales	142 853 000 100 000 570 000 102 500 000 19 018 000 7 000 000 13 665 000	145 438 000 130 000 590 000 103 200 000 19 318 000 10 000 000 12 200 000	220 873 000 2 820 000 637 000 4 561 000 5 550 000 230 000 63 640 000 81 950 000 13 485 000 48 000 000	226 588 000 2 540 000 2 140 000 6 130 000 5 650 000 230 000 65 490 000 83 600 000 12 250 000 48 558 000	363 726 000 2 920 000 637 000 5 131 000 108 050 000 19 248 000 63 640 000 88 950 000 27 150 000 48 000 000
V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie Développer les modes de transports collectifs régionaux et l'intermodalité Moderniser le réseau routier structurant Moderniser les plate-formes à vocation régionale	135 860 000 83 650 000 20 840 000 31 370 000	122 170 000 71 600 000 16 250 000 34 320 000	84 685 000 82 674 000 2 011 000	87 287 000 84 600 000 2 687 000	220 545 000 166 324 000 20 840 000 33 381 000
VI - Pour une exemplarité environnementale	19 600 000	17 170 000	11 700 000	11 550 000	31 300 000
VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous Placer les démarches artistiques au coeur des territoires Développer le sport en région	13 560 000 10 460 000 3 100 000	18 670 000 16 170 000 2 500 000	22 036 000 18 736 000 3 300 000	23 540 000 19 440 000 4 100 000	35 596 000 29 196 000 6 400 000
VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines	14 800 000	12 740 000	11 055 000	10 930 000	25 855 000
IX - Pour le développement des actions européennes et internationales	470 000	415 000	2 107 000	2 249 000	2 577 000
X - Relations avec les citoyens	450 000	450 000	6 650 000	6 650 000	7 100 000
Total général	407 843 000	412 150 000	533 492 000	542 809 000	941 335 000
XI - Fonds de gestion des crédits européens	7 000 000	9 200 000	8 000 000	5 800 000	15 000 000
XII - Autres dépenses	36 112 000	36 389 000	162 253 000	169 652 000	198 365 000
Total général	450 955 000	457 739 000	703 745 000	718 261 000	1 154 700 000

* Il s'agit de données reconstituées suite à l'adoption d'une nouvelle nomenclature stratégique par programme pour l'exercice 2011.